

<u>A l'attention du Collège Communal</u> <u>Demande de raccordement à l'égout communal</u>

Je soussigné 🖀
n° de registre national ou n° BCE pour les sociétés ^(*)
demeurant à, n°, rue, n°
propriétaire de l'immeuble/terrain/bâtiment ^(*) sis à
rue, nº,
cadastré section, n°, sollicite l'autorisation de raccorder cet immeuble à l'égout public
au moyen de tuyaux en, diamètre, diamètre
Adresse email,
Numéro de compte bancaire (remboursement du cautionnement),
Je m'engage à réaliser les travaux suivant les prescriptions du règlement communal sur la voirie et à m'y conformer strictement.
A, le, le
(Signature)
(*) Biffer la mention inutile
Les montants de 250 € (cautionnement garantissant la bonne fin des travaux) et de 82,46 € (redevance + frais administratifs du dossier), soit 332,46 €, devront être versés par le demandeur avant introduction du dossier au Collège Communal. <u>Une invitation à payer sera envoyée au(x) demandeur(s)</u> .
Le cautionnement sera libérable sur demande écrite à la fin des travaux et après vérification de la conformité des travaux par le délégué communal.
Le demandeur devra se conformer aux conditions imposées, notamment le diamètre de la conduite d'évacuation, remise en état des ouvrages rencontrés, pavage, béton, etc. Le raccordement à l'égout et la tuyauterie seront réalisés par une entreprise agréée en terrassement en catégorie C ou C1 ou C2 ou E1 (au sens de la loi du 20/3/91 relative à l'agréation des entreprises) et ne pourra être fait qu'en présence d'un responsable du service des travaux, lequel devra être prévenu au moins 3 jours ouvrables à l'avance.
A compléter par le personnel communal ⇒Merci de prendre les dimensions en amont comme en aval.
Profondeur du radier : Tuyau : circulaire : diamètre : <u>ou</u> ovoïde :/
Etat de la voirie : Emplacement : sur la voirie ou sur le trottoir.

Pour accord : Le Directeur des Travaux,